

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/SPS/W/78

13 février 1997

(97-0531)

---

## Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

### ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES

#### Demandes de statut d'observateur au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Le présent document énumère les organisations internationales intergouvernementales qui ont demandé le statut d'observateur au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires.<sup>1</sup>

I. Organisations internationales intergouvernementales ayant le statut d'observateur sur une base *ad hoc*

Centre du commerce international (CCI)  
Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius (Codex)  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)  
Convention internationale pour la protection des végétaux de la FAO (CIPV)  
Office international des épizooties (OIE)  
Organisation internationale de normalisation (ISO)  
Organisation mondiale de la santé (OMS)  
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

II. Organisations internationales intergouvernementales dont les demandes de statut d'observateur n'ont pas encore été examinées

Association européenne de libre-échange (AELE)  
Banque mondiale\*  
Fonds monétaire international (FMI)\*  
Groupe consultatif international sur l'irradiation des denrées alimentaires (ICGFI)  
Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP)  
Office international de la vigne et du vin (OIV)  
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

---

<sup>1</sup>Les Membres désireux de consulter les communications adressées au Secrétariat par les organisations internationales intergouvernementales sont invités à s'adresser à Mme Gretchen Stanton (Division de l'agriculture et des produits de base), bureau 1033.

\*Statut d'observateur auprès des organes subsidiaires de l'OMC prévu par les Accords de l'OMC avec le FMI et la Banque mondiale (WT/L/194 et WT/L/195).